

Mon engagement

au sein de différents comités et
différentes commissions de la Ville

- Président de la Commission permanente d'habitation
- Membre du Comité consultatif d'urbanisme
- Membre du Comité des demandes de démolition
- Membre de la Commission jeunesse
- Président de la Société d'habitation Asticou

Fête de quartier secteur Le Baron

Le Comité des partenaires et des citoyens du secteur Le Baron désire inviter la communauté à la fête de quartier du secteur Le Baron qui aura lieu:

Jeudi, le 21 septembre 2006
à partir de 16 h
au parc Marcel-Gladu
au 104, rue Du Barry

Horaire de la fête:

| | |
|---------|---|
| 16 h | Accueil, structures gonflables, maquillage, surprise et kiosque d'information |
| 17 h | Souper spectacle |
| 18 h 20 | Cérémonie officielle |
| 18 h 30 | Star académie |
| 20 h | Mot de la fin |

Le site sera aménagé avec des surprises intéressantes pour les citoyens et citoyennes de tous les âges. Il y aura des jeux et des activités pour les enfants et les parents. Un repas sera servi et un spectacle suivra en fin de soirée.

Membres du comité des partenaires du secteur Le Baron
Adojeune, Association de quartier Le Baron, CLSC-CHSLD de Gatineau, CPE La Gatinerie, École primaire La Source, La Pointe aux jeunes, résidents du quartier, Saint-Vincent-de-Paul, Ville de Gatineau.

Merci aux organisateurs et aux commanditaires

Bienvenue à tous et à toutes

Luc Angers

Conseiller municipal

District des Promenades

www.lucangers.ca



Muni Vie

Mesures d'atténuation de la vitesse

Surtout en période estivale, plusieurs Gatinois sont aux prises avec le problème de la vitesse excessive des véhicules automobiles dans les rues, une situation que même une escouade anti-vitesse ne suffit pas à enrayer. Cependant, il existe une arme plus efficace pour contrer ce problème : l'installation de dispositifs d'atténuation de la vitesse sur la chaussée.

Ce que la population ignore, ce sont les règlements municipaux qui rendent légitime l'installation de tels dispositifs. Basés sur de soit-disant normes provinciales, les critères sont difficilement atteignables, même sur des intersections encombrées.



Par exemple, il est étonnant de concevoir que des règles 85-15 établissent la norme. Autrement dit, à la suite d'un comptage, ce critère soucrit que si 85 % des automobilistes dépassent de 15 km/h et même jusqu'à 25 km/h la norme de vitesse permise, il n'y aura pas de mesures d'atténuation de vitesse.

Étrangement, on attribue que 15% des automobilistes conduisent bien au-delà de la norme malgré qu'ils ne soient pas pris en considération. Quelle logique?

Une évidence contradictoire : les automobilistes qui ne respectent pas la loi sont exclus du calcul alors que ce sont eux qui devraient l'être? Pourtant nos experts en circulation ne concèdent pas : il faut s'en tenir à ces critères irréalistes, selon moi... et, par conséquent, de cette décision découlent des mesures (dos d'âne allongés, avancées de trottoirs, etc.) qui s'avèrent très coûteuses pour une municipalité. Voici un extrait de la politique :

Vitesse maximale affichée

La vitesse maximale affichée doit être inférieure ou égale à 50 km/h.

Vitesse de circulation

Le 85^e percentile de la vitesse pratiquée doit être supérieur ou égal à 65 km/h. Dans les zones scolaires ou de parcs, le 85^e percentile de la vitesse pratiquée doit être supérieur ou égal à 55 km/h.

suite, page suivante

suite de la première page

Débit de circulation

Le débit doit être supérieur ou égal à 400 véhicules par jour. Ce critère est réduit de moitié si le 85e percentile de la vitesse pratiquée est supérieur ou égal à 70 km/h. Dans les zones scolaires ou de parcs, le 85e percentile de la vitesse pratiquée doit être supérieur ou égal à 60 km/h. Ce critère n'est pas appliqué si le 85e percentile de la vitesse pratiquée est supérieur ou égal à 75 km/h. Dans les zones scolaires ou de parcs, le 85e percentile de la vitesse pratiquée doit être supérieur ou égal à 65 km/h.

Panneau d'arrêt et budget

La mise en place d'une mesure d'atténuation de la vitesse peut constituer une dépense importante pour une municipalité et celle-ci varie selon l'ampleur du problème. Cependant, bien que le panneau d'arrêt demeure une mesure qui a été utilisée de façon abusive au cours des années, il n'en demeure pas moins que les automobilistes s'arrêtent à la vue de ces panneaux peu coûteux.

Or, récemment, les normes provinciales contenues dans le Code de la sécurité routière du Québec recommandent l'utilisation modérée des panneaux d'arrêt. S'appuyant sur des critères irréalistes laissant

le citoyen sans recours, ils ne deviennent que des mesures à éliminer. Les experts affirment qu'ils ne causent qu'un faux sentiment de sécurité.

À mon avis, la solution est fort simple : l'installation de panneaux d'arrêt ne devrait pas relever que du domaine technique. D'ailleurs, de nombreux panneaux d'arrêt fort utiles ont été installés à Gatineau alors que leur installation n'avait pas été recommandée par les services techniques.

À vrai dire, ce sont les élus qui devraient et doivent agir à titre de décideurs à la Ville!



Dossiers à suivre cet automne...

- L'étude du budget 2007 en novembre s'avérera très difficile.
- Le schéma de couverture de risques en incendie est une nécessité, mais coûtera très cher aux citoyens s'il n'est pas étalé sur 10 ans.
- La politique sur l'habitation sera possiblement adoptée cet automne.
- Reprise des discussions au sujet des règlements concernant la circulation et les mesures d'atténuation de la vitesse.
- Suivi sur l'adoption d'une politique de déneigement à la suite de consultations publiques.

En voie d'accomplir 7 de mes engagements électoraux...

Répondre à vos demandes dans les plus brefs délais

Je réponds généralement à vos demandes dans les 24 heures bien que j'en reçoive de 100 à 150 par semaine.

Réparer nos infrastructures et nos rues

Projets d'aqueduc et d'égout
Réhabilitation du réseau d'égout, rue Louis-Riel (385 000 \$)
Installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc, boulevard La Vérendrye Ouest (300 000 \$)

Projet du réseau routier

Mise en place des services municipaux de la phase 2 dans le projet Tecumseh (257 000 \$)
Travaux de méga rapiéçage et de rapiéçage sur les rues de notre district (100 000 \$)

Grand projet d'infrastructure

Érection du mur antibruit, bretelle Maloney (5 000 000 \$)

Amélioration des installations pour nos enfants dans les parcs

Reconstruction du terrain de soccer, parc Tecumseh (167 000 \$)
Aménagement, phase 2, parc Marcel-Gladu (225 000 \$)
Aménagement, parc de Cherbourg (300 000 \$)
Aménagement, parc des Draveurs (100 000 \$)
Aménagement, parc Lafèche (25 000 \$)

Assurer un suivi personnalisé en tout temps

En fin d'été 2006, je me suis assuré de parcourir en porte-à-porte 50 rues du district de façon à vous rencontrer de nouveau et de faire un suivi de vos demandes.

Favoriser des partenariats pour diminuer la pénurie de logements

La Ville de Gatineau (par l'entremise de la Commission permanente d'habitation que je préside) s'engage à construire 700 logements abordables d'ici 2009. Grâce à notre partenariat avec divers organismes, la Société d'habitation du Québec et le milieu de la construction, nous prévoyons construire 175 unités de logement cette année.

Améliorer la sécurité et la qualité de vie dans le quartier

Le règlement sur l'encadrement des danses publiques permet de réduire la nuisance autour des résidences situées à proximité de certains établissements offrant cette activité.

Réduire la vitesse des véhicules automobiles sur nos rues

Depuis le début de mon mandat, le Service de police a procédé à 40 interventions en cette matière.